

Ubérisation du sport

Une affaire d'État

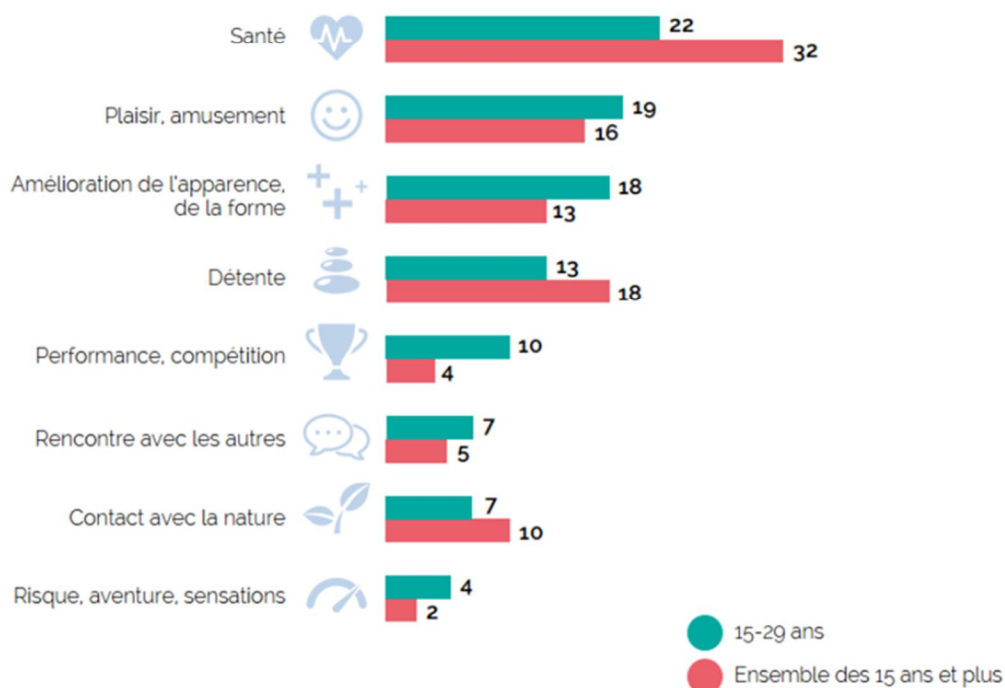
Pr Alain LORET



Qu'appelle-t-on *Ubérisation du sport* ?

Nous partons d'un simple constat. En France, seuls 4% des sportifs de plus de 15 ans pratiquent le sport dans un esprit de compétition (infographie ci-dessous, source *Ministère des Sports et AI, 2022*).

Premier motif de la pratique sportive en 2022. (en %)



Lecture : En 2022, 22 % des 15-29 ans qui ont pratiqué au moins une activité sportive affirment que la santé est le premier motif de pratique sportive.

Champ : France entière, pratiquants d'au moins une activité sportive.

Source : INJEP, ministère des sports, CRÉDOC, Baromètre national des pratiques sportives.

Les motivations de 96% des Français sportifs étant différentes (Santé, Plaisir, Rencontres)) **MAIS** la très grande majorité des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère des Sports allant aux *4% de compétiteurs*, il y a un immense vide institutionnel qui est également un énorme marché - délaissé depuis des décennies par les instances sportives officielles - est à la libre disposition des acteurs économiques dans une perspective commerciale.

Prenons un cas simple. Le fitness aurait dû normalement entrer dans les prérogatives officielles de la Fédération Française de Gymnastique (FFG). Certains clubs de Gym fédéraux comme L'Élan Gymnique Rouennais, l'ont bien compris. Pour autant, la fédération n'a jamais préempté ce secteur d'intervention. Elle l'a laissé en jachère à la disposition des entreprises de fitness. Résultat, le marché français du fitness correspond aujourd'hui à six millions de pratiquants mais le nombre de licences délivrées par la FFG plafonne à 300.000 unités.

Une différence considérable, de l'ordre de 5.700.000 personnes, il **qui constitue le socle théorique de l'ubérisation de la FFG.**

Les conséquences de l'ubérisation du sport.

Le terme « Ubérisation » est un néologisme construit à partir du nom de la société de transport *Uber* fondée en Californie en 2009.



Il repose sur un *business model* très original : l'absence de la propriété des outils de production d'un service permettant de satisfaire une clientèle.

La figure ci-dessous nous montre que les cas se multiplient.

● **CHANGEMENT SPORTIF !**

- Facebook**
 - Le médium le plus populaire du monde ne produit pas de contenu.
- Uber**
 - La plus grande compagnie de taxis du monde ne possède pas de véhicule.
- Airbnb**
 - La plus grande compagnie hôtelière du monde ne possède pas d'hôtel.
- Strava**
 - La plus grande organisation sportive du monde ne fédère pas de club.

... **Alerte !**

Dans le domaine du sport, ce phénomène n'est pas sans conséquences sur les acteurs institutionnels (Ministère, Fédérations, Collectivités locales et territoriales) qui contribuent **encore** à la construction du service public sportif **selon** les dispositions administratives et politiques régaliennes établies par la *Doctrine du Sport* du Général de Gaulle en 1964.

Rappelons que cette Doctrine gaullienne fut conçue sur des bases politiques proches du « centralisme démocratique » qui régissaient alors le sport de la République démocratique allemande (RDA).



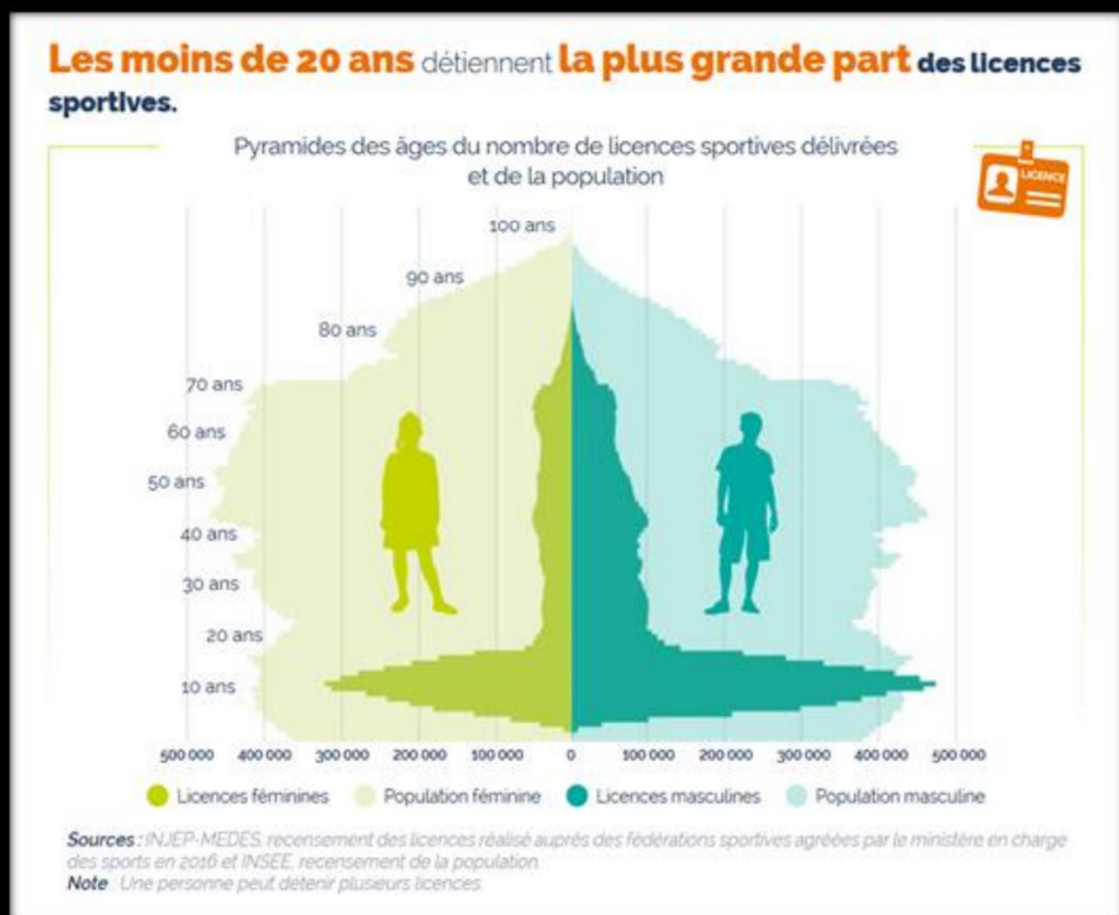
● ANTICIPER

SORTIR DE LA DOCTRINE GAULLIENNE

#PrendreDemainEnMain

La conséquence est simple à comprendre : l'ibérisation sportive conduit à la marginalisation des fédérations par désengagement ou non-engagement des sportifs dans leurs structures déconcentrées historiquement établies au XXe siècle sur des bases politiques surannées profondément obsolètes aujourd'hui.

Nous ajouterons, ò notamment pour les jeunes générations (infographie ci-dessous qui montre **la chute abyssale** des licenciés des fédérations de plus de 15 ans, source INJEP).



Les mécanismes de Libérisation du sport.

Dans le contexte actuel de la transformation du sport contemporain que j'ai beaucoup documentée par ailleurs, je ne cesse d'affirmer que celui-ci n'est pas dans **une phase de changement mais dans un changement de phase.**

La libérisation fait partie des paramètres de cette mutation.

Illustrant remarquablement le fameux processus de « destruction créatrice » conçu par l'économiste Joseph Schumpeter¹, elle établit un contexte concurrentiel absolument délétère pour des fédérations sportives qui agissaient jusqu'à présent en situation de monopole.

Ajoutons que leur « rente de situation » durait depuis des décennies créant ainsi des habitudes de pilotage profondément engrammées dans la mémoire collective de tous les acteurs institutionnels du sport. En changer s'avère donc particulièrement rude.

Le mécanisme du changement est pourtant simpliste dans sa formulation : il s'agit **d'établir une interface numérique dématérialisée entre les demandeurs d'un service et les producteurs du service demandé.**

Les nouveaux Réseaux sociaux sportifs (R2s), identifiables en France depuis le début des années 2010, furent conçus exactement sur cette base.

Seule condition préalable : il faut identifier un besoin non servi par les fédérations. Ce qui n'est pas trop difficile comme le montre l'illustration de la page suivante extraite du Webook

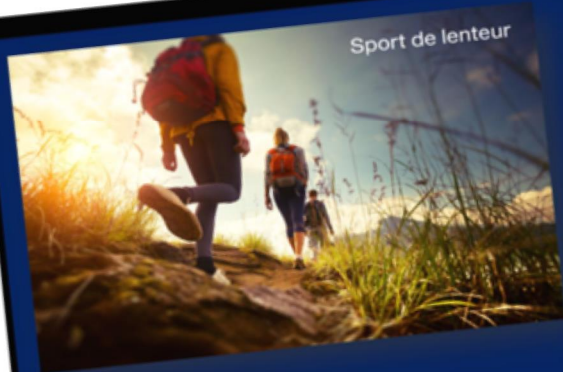


<http://www.swi-sportdata.com/medias/File/Webook%20c3a9tape%202.pdf>

¹ Schumpeter, J.A. (1943). *Capitalisme, socialisme et démocratie*, traduction française, Editions Payot, 1951.

Il en résulte une capacité supérieure d'identification du caractère aujourd'hui protéiforme du sport. Elle se fonde essentiellement sur le décryptage de la présence dans son écosystème de communautés sportives dématérialisées actives sur des réseaux sociaux dédiés ou non au sport.

Ces groupements d'intérêts pour le *sport alternatif aux fédérations* se caractérisent d'abord par des modalités différentes de le pratiquer. *Si Julie représente un bon exemple* de cette différenciation, il en existe évidemment beaucoup d'autres²⁵. On distingue, par exemple, les adeptes des sports *de lenteur* de ceux qui pratiquent les sports *de vitesse*, les pratiquants plébiscitant les sports *de connivence* plutôt que *de concurrence* ou encore ceux qui valorisent le *vieillessement sain* au détriment de *l'optimisation corporelle*.



La libération du « sport organisé par les fédérations » casse les barrières à l'entrée d'un univers administratif jusqu'à présent verrouillé par l'État.

Ce faisant, elle ouvre la voie à de nouveaux entrants économiques qui n'ont plus aucun objectif politique.

Ils sont dotés d'un *Modèle d'affaire* inédit, immédiatement opérationnel, permettant la propagation fulgurante d'un environnement concurrentiel extrêmement dangereux pour le *Modèle sportif français*. Aucun Ministre des Sports ne l'a vu venir.

Non préparées et surtout non armées pour se défendre, les fédérations sont promptement débordées et le Ministère des Sports parfaitement impuissant.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que cette situation n'existerait pas si le « Sport d'État » répondait correctement aux besoins d'activités physiques exprimés par les Français. C'est parce que ces derniers sont insatisfaits par l'offre du service public que la libération du sport est aujourd'hui devenue exponentielle.

Conclusion.

La libération sportive s'appuyant sur une réponse numérique conçue pour répondre favorablement à des besoins de *sports dématérialisés*, une transition fédérale généralisée vers une acculturation digitale *officielle* est la seule arme dont dispose l'État pour sauver politiquement le sport français « qui se pratique » conçu comme un Service public.

C'est précisément pourquoi nous publions depuis le mois de novembre 2023, par étapes successives, une série de Webooks sous le titre générique :

Magagement numérique du sport.

Lire en accès libre l'épisode #1 :



<https://www.calameo.com/read/003070180ab41745625cf>

